

adopter pour faire face à la situation, jusqu'à ce que nous regagnions le contrôle de l'économie. C'est une responsabilité qui incombe au gouvernement fédéral et qui cause beaucoup de difficultés aux provinces à assumer.

La Saskatchewan est plus fortunée que d'autres provinces. Ma circonscription s'y trouve. Même si je ne suis pas tellement vieux, je me souviens encore de l'époque où ma province était démunie. Elle avait sans cesse besoin des paiements de péréquation. Voilà pourquoi le premier ministre, M. Blakeney, et beaucoup des ministres de son cabinet souscrivent au principe de la péréquation, même si la Saskatchewan n'est plus désavantagée. Du fait qu'elle-même contribue désormais à la péréquation, notre province est bien nantie.

Nous estimons que les Canadiens, quel que soit leur lieu de résidence, devraient jouir d'un égal accès aux nécessités de la vie, c'est-à-dire à un abri, à des soins médicaux et à un niveau raisonnable d'instruction. La Saskatchewan a agi de façon judicieuse. Son intervention est quelque peu limitée en ce qui concerne la crise économique nationale et la cherté du loyer de l'argent. Les dirigeants provinciaux ont agi dans les limites de leur mandat. Ils ont d'abord supplié le gouvernement fédéral de prendre des mesures. J'ai signalé et cité les deux arguments qui figuraient dans la lettre du 23 septembre dernier que le ministre des Affaires municipales de la Saskatchewan a fait parvenir au ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

● (1750)

La Saskatchewan a aussi pu instaurer d'autres programmes d'habitation. Quelques-unes des provinces les plus démunies ont pu participer à ce genre de programmes, notamment le programme d'habitations coopératives et d'habitations agricoles, qui sont tous deux entièrement à la charge financière des provinces. En 1981, dans le cadre du programmes d'habitations coopératives, on a construit 400 logements en Saskatchewan. Quant au programme d'habitations agricoles, il a permis la construction de 350 logements. Au total environ 750 logements ont été construits en Saskatchewan grâce à un programme entièrement financé par le gouvernement provincial l'an dernier.

Ces programmes prévoient aussi le gel des taux d'intérêt. Le gouvernement provincial, qui a gelé les taux d'intérêt à 16 p. 100 les subventionne dans une certaine mesure. Il n'est pas possible de céder la maison en question avant dix ans. En outre, l'investissement est amorti en 25 ou 30 ans. Cela donne aux gens la possibilité de planifier leur avenir. Ils savent à combien s'élèveront leurs paiements mensuels pour les dix prochaines années. De cette façon, les jeunes familles et les couples à la retraite pourront plus facilement s'acheter une maison. Ils savent qu'ils devront verser 16 p. 100 d'intérêt pendant dix ans. Ils savent aussi à combien s'élève le principal. L'impôt foncier peut fluctuer un peu et modifier légèrement leurs paiements, mais il y a plus de cohérence dans ce programme que dans le fait de s'adresser à une institution prêteuse, étant donné les taux d'intérêt élevés que nous connaissons à l'heure actuelle.

En ce qui a trait au programme de construction de logements coopératifs et au programme de construction des maisons rurales, ils ne posent aucune difficulté à ceux qui savent s'organiser. Il existe un bon esprit coopératif en Saskatchewan,

Hypothèques et forclusions domiciliaires

et les gens peuvent s'inscrire à ces programmes sans beaucoup de liquidités. On exige une participation de 5 p. 100 seulement, qui peut d'ailleurs prendre la forme d'un certain nombre d'heures de travail. L'acheteur, mari, femme ou qui que ce soit, peut se charger d'une part considérable des travaux: creusage, pose revêtement mural, de bardeaux et ainsi de suite. Leur travail devient leur participation.

Les chiffres que je vais citer ne s'appliquent pas à toute la province. La Saskatchewan est divisée en deux régions administratives: le Nord et le Sud. La majeure partie de ma circonscription se trouve dans la région Nord. On trouve deux régions distinctes en Saskatchewan, car comme dans toutes les autres provinces, la région septentrionale de la province a toujours été mise en valeur en dernier lieu. De nombreuses ressources étaient exploitées dans le nord de la Saskatchewan et nous ne voulions pas de modes de vie disparates entre le Nord qui contribuait sa juste part grâce aux recettes provenant de ses ressources et le Sud où demeuraient la majorité des contribuables et des votants.

Ces chiffres ont trait à la région méridionale de la province. Au début des années 70, le ministère du nord de la Saskatchewan était constitué afin de permettre à un seul organisme de veiller à l'exploitation du nord de la Saskatchewan. Mes chiffres au sujet des programmes d'habitation mixtes mis sur pied par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et par la Société d'habitation de la Saskatchewan en 1981 révèlent, je crois, qu'il y avait 1,237 logements sociaux à but non-lucratif à louer et environ 142 logements à vendre en vertu du programme de logements ruraux et autochtones. La SCHL et la Saskatchewan, par l'entremise de la Société d'habitation, ont construit ensemble un nombre global de 1,379 maisons.

La province et de nombreuses localités qui ont participé à ces programmes savent gré à la SCHL de sa collaboration. De nombreuses associations de citoyens âgés s'occupent activement d'obtenir des logements grâce à des programmes de coopération ou sans but lucratif dans leur localité, afin de demeurer ensemble dans les petites localités rurales de la Saskatchewan. Nous le reconnaissons.

Il y a cependant certains problèmes qui surgissent de temps à autre. Par exemple, il existe des cas où la SCHL n'a pas émis de titres hypothécaires après plus de cinq ans aux gens qui ont acheté une maison dans le cadre du Programme du logement rural et autochtone. Ces gens versent depuis plus de cinq ans leurs paiements hypothécaires dans le cadre du Programme sans savoir quand ils détiendront les titres hypothécaires en main propre. On exigeait initialement qu'un particulier ou une famille habitent le logement durant cinq ans avant de pouvoir le revendre, cela pour éviter que les gens n'acquiescent un de ces logements qu'à des fins spéculatives. Les gouvernements municipal, provincial et fédéral voulaient ainsi s'assurer qu'en construisant ces logements ils répondaient à un besoin bien déterminé. C'est ce qui explique la clause des cinq ans avant revente.

Bien de ces propriétaires, dont certains vivent dans ma circonscription—et j'ai écrit au ministre pour lui exposer le problème—ont fait leurs versements durant cinq ans sans être assurés de ce qu'il adviendrait de leur logement car la SCHL ne veut pas convenir d'un prix applicable à chacun de ces logements. Il est arrivé dans certaines municipalités que la SCHL